

CLI GOLFECH

Association Loi 1901

**Siège social : Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne
Hôtel du département – boulevard Hubert Gouze – BP 783
82000 MONTAUBAN CEDEX**



E.A.P. AUDIT

Commissariat aux Comptes-Audit

Société inscrite sur la
liste nationale des
Commissaires aux
Comptes, rattachée à
la CRCC de Toulouse

2, rue de la Fraternité
82000 Montauban

Tel : 05 63 91 95 06

Fax : 05 63 91 95 08

eapaudit@orange.fr

SARL au capital de
1.000 €

RCS 813 938 834
MONTAUBAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos 31/12/2024

CLI GOLFECH

Association Loi 1901

**Siège social : Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne
Hôtel du département - boulevard Hubert Gouze – BP 783
82013 MONTAUBAN CEDEX**



E.A.P. AUDIT

Commissariat aux Comptes-Audit

Société inscrite sur la
liste nationale des
Commissaires aux
Comptes, rattachée à
la CRCC de Toulouse

2, rue de la Fraternité
82000 Montauban

Tél : 05.63.91.95.06

Fax :
05.63.91.95.08

eapaudit@orange.fr

SARL au capital de
1.000 €

RCS 813 938 834

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2024

A l'Assemblée Générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **CLI GOLFECH**, relatifs à l'exercice clos le **31/12/2024**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

E1

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus ont porté notamment sur l'analyse du traitement des subventions octroyées sur la période et le juste rattachement à l'exercice concerné.
- Nos travaux ont essentiellement porté sur l'analyse des principales conventions de subventions signées entre votre association et ses financeurs.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

em

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS (ANNEXE 1)

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe 1 du présent rapport et en fait partie intégrante.

SARL E.A.P AUDIT
Société de Commissaires aux Comptes
2, rue de la France
Fait à MONTAUBAN, le 18 mars 2025
82000 MONTAUBAN
Tél. : 05 63 91 95 06
Fax : 05 63 91 95 08
Le Commissaire aux comptes
EAP AUDIT, représenté par
eap@eap-audit.com

Eric MARENCO



ANNEXE 1

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

EM

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2024 (12 mois)				31/12/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés,						
Immobilisations corporelles						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	8 179	652	7 527	2,18		
. Autres immobilisations corporelles	2 475	41	2 434	0,71		
Immobilisations financières						
TOTAL (I)	10 654	693	9 961	2,89		
ACTIF CIRCULANT						
Avances et acomptes versés sur commandes	270		270	0,08		
Créances						
. Autres	4 000		4 000	1,16	4 000	1,23
Valeurs mobilières de placement	143 632		143 632	41,62	163 666	50,20
Disponibilités	184 233		184 233	53,39	156 577	48,03
Charges constatées d'avance	3 000		3 000	0,87	1 782	0,55
TOTAL (II)	335 135		335 135	97,11	326 025	100,00
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	345 789	693	345 096	100,00	326 025	100,00



BILAN PASSIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2024		31/12/2023	
	(12 mois)		(12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres avec droit de reprise				
Réserves				
Report à nouveau	237 013	68,68	236 974	72,69
Excédent ou déficit de l'exercice	-10 730	-3,10	39	0,01
Situation nette (sous total)	226 283	65,57	237 013	72,70
	TOTAL (I)	226 283	237 013	72,70
FONDS REPORTES ET DEDIES				
	TOTAL (II)			
PROVISIONS				
	TOTAL (III)			
DETTES				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0,00		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 601	8,58	3 315	1,02
Dettes fiscales et sociales	55 091	15,96	85 697	26,29
Autres dettes	34 121	9,89		
	TOTAL (IV)	118 813	89 012	27,30
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	345 096	326 025	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				



COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%	
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Ventes de biens et services						
- Ventes de prestations de services			1 200	-1 200	-100,00	
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	216 000		202 000	14 000	6,93	
- Ressources liées à la générosité du public						
Autres produits	10		4	6	150,00	
Total des produits d'exploitation (I)	216 010		203 204	12 806	6,30	
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Autres achats et charges externes	108 165		113 751	-5 586	-4,90	
Impôts, taxes et versements assimilés	231		108	123	113,89	
Salaires et traitements	89 081		88 159	922	1,05	
Charges sociales	17 644		3 743	13 901	371,39	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	693			693	N/S	
Autres charges	8		1	7	700,00	
Total des charges d'exploitation (II)	215 821		205 762	10 059		
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	188		-2 558	2 746	107,35	
PRODUITS FINANCIERS:						
Autres intérêts et produits assimilés	2 383		2 597	-214	-8,23	
Total des produits financiers (III)	2 383		2 597	-214	-8,23	
CHARGES FINANCIÈRES:						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	2 383		2 597	-214	-8,23	
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	2 571		39	2 532	N/S	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Total des produits exceptionnels (V)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion	13 301			13 301	N/S	
Total des charges exceptionnelles (VI)	13 301			13 301	N/S	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-13 301			-13 301	N/S	
Total des produits (I + III + V)	218 392		205 801	12 591	6,12	
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	229 122		205 762	23 360	11,35	
EXCEDENT OU DEFICIT	-10 730		39	-10 769	N/S	

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
-------------------------------------	---	---	-----------------------------------	---

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				



ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**Préambule**

La Commission Locale d'Information de Golfech a pour objet le suivi, l'information et la concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement.

Sa mission porte sur le suivi de la sûreté du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Golfech. Le périmètre d'intervention de la CLI de Golfech est a minima celui du Plan Particulier d'Intervention (PPI), soit 20 km autour de la centrale nucléaire de Golfech (106 communes, 155 000 habitants) et s'étend du département du Tarn-et- Garonne jusqu'au Lot-et-Garonne et au Gers.

Pour exercer ses activités, l'association dispose d'un pôle administratif situé 24 avenue du Midi à Golfech.

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 345 096,00 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 10 729,94 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.



ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**2 - Principes, règles et méthodes comptables****2.1 - Méthode générale**

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.



ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF****3.1 - Immobilisations :**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		10 654		10 654
Immobilisations financières				
TOTAL		10 654		10 654

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL I				
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels			652	
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique			41	
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II			693	
TOTAL GENERAL (I+II)			693	

3.3 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	
Autres produits à recevoir	4 000
TOTAL	4 000



ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)



4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	236 974	39			237 013
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	39			-10 769	-10 730
Dont générosité du public					
Situation nette	237 013	39		-10 769	226 283
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	237 013	39		-10 769	226 283
TOTAL dont générosité du public					



ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)****4.2 - Report à nouveau avant répartition du résultat**

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées - à l'exercice - aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		237 013
SOLDE		237 013

4.3 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	0	0		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	29 601	29 601		
Dettes fiscales & sociales	55 091	55 091		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	34 121	34 121		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	118 813	118 813		

4.4 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	0
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	3 160
Dettes fiscales & sociales	49 870
Autres dettes	34 121
TOTAL	87 151



ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**5 - Notes sur le compte de résultat****5.1 - Concours publics et subventions**

L'entité fournit une information sur les montants des concours publics et les subventions qui lui ont été octroyés dans l'exercice en distinguant :

- la nature du concours ou de la subvention octroyé : concours publics, subvention d'exploitation et subvention d'investissement ;
- les différentes catégories d'autorités administratives : Union européenne, Etat, Collectivités territoriales, Caisse d'allocations familiales, autres&

5.2 - Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
ETAT ASN	ONCTION. 2024	74 000	74 000			
DEPARTEMENT	ONCTION. 2024	41 900	41 900			
DEPARTEMENT	X SOUTERRAI	3 100	3 100			
DEPARTEMENT	G PERSONNEL	60 000	60 000			
DEPARTEMENT	ONCTION. 2024	8 000	4 000	4 000		
CC2R	ONCTION. 2024	21 000	21 000			
AGGLO AGEN	ONCTION. 2024	8 000	8 000			
TOTAL		216 000	212 000	4 000		

Eléments significatifs ou importants



ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués



ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**6 - Autres informations****6.1 - Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés**

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

6.2 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	1	
Non Cadres		1
TOTAL	1	1



CLI GOLFECH

Association Loi 1901

**Siège social : Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne
Hôtel du département - boulevard Hubert Gouze – BP 783
82013 MONTAUBAN CEDEX**



E.A.P. AUDIT

Commissariat aux Comptes-Audit

Société inscrite sur la
liste nationale des
Commissaires aux
Comptes, rattachée à
la CRCC de Toulouse

2, rue de la Fraternité
82000 Montauban

Tél : 05.63.91.95.06

Fax : 05.63.91.95.08

eapaudit@orange.fr

SARL au capital de
1.000 €

RCS 813 938 834
MONTAUBAN

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS 31/12/2024

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

EA

- Avec le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne :
 - **Dépenses :**
 - Objet : Mise à disposition de personnel (Adjoint administratif principal territorial 1ère classe) - Selon convention de mise à disposition signée du 31/05/2023.
 - Charge de l'exercice : 43 791 €
 - **Recettes :**
 - Objet : Octroi d'une subvention de 105 000 € afin d'aider la CLI GOLFECH dans ses missions de suivi de l'impact nucléaire, d'information, et de concertation.
 - Période : 2024
 - Produit de l'exercice : 105 000 €

- Avec le Conseil départemental de Lot-et-Garonne :
 - **Recettes :**
 - Objet : Octroi d'une subvention de 8 000 € afin d'aider la CLI GOLFECH dans ses missions d'information et de sensibilisation des populations situées dans le périmètre d'action du Plan particulier d'Interventions (PPI).
 - Période : 2024
 - Produit de l'exercice : 8 000 €

- Avec la Communauté de communes des Deux Rives CC2R :
 - **Recettes :**
 - Objet : Participation financière à hauteur de 21 000 €
 - Période : 2024
 - Produit de l'exercice : 21 000 €

- Avec la Mairie de Golfech :
 - **Dépenses :**
 - Objet : Location d'un ensemble de locaux de 110m2 (bureaux/salle de réunion) et d'un parking fermé de 400m² - Selon bail à usage professionnel signé le 12 février 2018.
 - Période : du 1^{er} mars 2018 au 28 février 2020 + tacite reconduction
 - Charge de l'exercice : 4 500 €

GARLI E.A.P. AUDIT
Société de Comptabilité aux Normes
2, rue de la Fraternité
32000 MONTAUBAN, le 18 mars 2025
Tel. : 05 63 91 95 06
Fax : 05 63 91 95 06
Le Commissaire aux comptes
EAP AUDIT, représenté par


Eric MARENCO